

# Une seconde vie pour les espaces publics délaissés ?

## MOTS-CLÉS

AMCV (Association du management du centre-ville)

Place making

Place Management

Urban Lifestyle Point

L'AMCV (Association du management du centre-ville)<sup>1</sup> propose de redonner vie aux espaces publics délaissés au moyen d'un outil : les « Urban Lifestyle Point ».

Toutes les villes connaissent ce phénomène : réaménagés dans un souci esthétique ou architectural, certains espaces publics ne constituent cependant pas toujours des lieux de vie que le public peut s'approprier. Une situation qui entraîne souvent une dégradation rapide des infrastructures. « Quand on aménage les espaces publics, on pense souvent au geste architectural, au « beau », mais on ne se soucie pas de gérer cet espace par après et celui-ci se vide peu à peu », explique Pierre Francis, directeur exécutif de l'AMCV, une asbl créée en 1997, dont le but est de rendre aux villes leur statut de centre de vie.

Forte de ce constat, l'AMCV a retravaillé il y a deux ans sur une étude centrée sur les concepts et méthodes américains et australiens de « Place making » et de « Place management » (voir encadré) et a proposé la création de neuf expériences pilotes d'« Urban Lifestyle Point », ULP, dans cinq villes wallonnes : La Louvière, Tournai, Louvain-la-Neuve, Namur et Wavre. « Il s'agit d'adapter des espaces souvent déjà existants et de donner l'occasion aux habitants de se les réapproprier, explique Pierre Francis. L'ULP permet la création d'ambiance sur les lieux publics. Ceux-ci redeviennent attractifs et voient le commercial et le résidentiel (re)venir. »

### Un exemple : Bryant Park

Si le concept peut paraître un peu flou, l'exemple du « Bryant Park » brosse un tableau plus clair de ce dont il retourne. Situé à New York, ce parc fut longtemps laissé à l'abandon. Aujourd'hui, il est devenu un lieu bien connu de « Big apple » par la grâce d'une série d'aménagements : des chaises déplaçables permettant aux visiteurs de s'asseoir où bon leur semble, des terrains de pétanque, des bars, des restaurants. « Toutes les animations sont gérées par des associations d'habitants et la structure qui supervise se contente d'administrer l'espace en vérifiant si ces activités correspondent au positionnement choisi », explique Pierre Francis

Si l'on parle de positionnement choisi, c'est que celui-ci varie en fonction de chaque endroit où un ULP est créé, ce qui sera le cas dans les projets pilotes implantés en Wallonie. « Il ne s'agit pas de faire des Bryant Parc partout, souligne Pierre Francis. Ce qui est intéressant, c'est la logique qui permet à l'espace d'adopter un ou plusieurs positionnements. » Une logique notamment « bottom-up » qui permet aux habitants et aux usagers du quartier de prendre part à un processus participatif et de proposer des solutions aux pouvoirs publics. Ainsi, il sera possible pour ces habitants/usagers d'analyser leur espace, notamment par le biais de workshops et de questionnaires. « Nous allons également utiliser différentes méthodes actuellement en phase de définition, comme le « mapping » pour voir où les gens se placent dans l'espace donné. Nous allons aussi effectuer des comptages. Il s'agira au départ de beaucoup d'observation », insiste Pierre Francis.

Une phase de test sera effectuée en 2012 afin de valider ou non les pistes ou les positionnements envisagés. A partir de 2013, la mise en œuvre débutera. Cela dit, les « petites villes wallonnes » ne seront pas les seules à effectuer ce périlleux travail puisqu'elles ne constituent en fait que le versant belge d'une œuvre se situant dans un contexte européen plus global<sup>2</sup>, celui des « Lively cities » englobant aussi Aberdeen (Ecosse), Brighton (Angleterre) et Eindhoven (Pays-Bas). Des villes qui effectueront le même travail que leurs consœurs belges et qui, comme elles, pourront profiter de l'expertise de l'ensemble des partenaires. « Ce projet a un côté transnational très important, ajoute Pierre Francis. Les tenants seront ainsi régulièrement invités à venir visiter les autres projets, ce qui permettra d'échanger les expériences, voire de collaborer sur des aspects plus pratiques. »

Notons que c'est l'AMCV qui mène la barque pour l'ensemble de l'initiative. Prévue jusqu'en 2014, elle se clôturera par un colloque organisé en Wallonie. L'impact des projets sera évalué, notamment par le biais d'un comptage avant/après du nombre de personnes fréquentant les lieux. « Nous espérons lancer plus d'ULP dans d'autres villes wallonnes », conclut Pierre Francis, souriant.

par  
Julien Winkel

- Le « Place Making » permet de repenser les espaces publics en fonction des utilisateurs de ces espaces.

- Le « Place Management » permet la gestion des nouveaux espaces de vie ainsi créés, des espaces que l'on nomme « Urban Lifestyle Point ».

1. AMCV, rue Samson, 27 à 7000 Mons – tél. : 065 88 54 66 – courriel : info@amcv.be – site : www.amcv.be

2. Le projet est mis en place dans le cadre du programme Interreg IVB ENO. Pour plus d'info, voir le site [www.nweurope.eu](http://www.nweurope.eu)